

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 mai 2018

Présents : M. Mmes Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Massola, Peillon, Verney, M. Mmes Beauchet, Biffard, Boucault, Chalembert, Guérin, Hubert, Landemaine, Lesieur, Letourneur, May, Olivier, Peuvret, Potts, Quineau

Excusés : M. Chalette, M. Guiot, Mme Vail (pouvoir à Mme Massola),

Absents : M. Corbin, M. Guillaume

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des conseils municipaux en date du 2 et 14 mai 2018.

2) Aide aux services à la population

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une liste de services publics que Véronique Corlé envisage de proposer à la population : mise à disposition de guides du Perche, service de retrait d'argent liquide, photocopies-fax, envoi de documents par mail et impression de documents reçus par mail, accompagnement de démarches administratives en ligne sur les sites publics, timbres fiscaux dématérialisés et timbres amendes.

Le trésorier, consulté, précise que la création d'une maison de services au public à l'initiative de la commune avec un service porté par un partenaire privé doit être labellisée par le Préfet.

- ⇒ Plusieurs financements extérieurs sont possibles.
- ⇒ Une convention cadre est nécessaire.
- ⇒ Une aide peut être apportée pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Une formule intermédiaire est à étudier afin de verser des fonds à une structure privée jusqu'à la fin de cette année.

Pascal Pecchioli propose de créer une commission communale restreinte afin d'étudier ce projet.

3) Vente de la mairie-logement de Saint Aubin des Grois

Madame Massola informe l'assemblée qu'elle a reçu une offre d'acquisition du bâtiment communal mairie-logement de Saint Aubin des Grois au prix de 75 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte cette offre et autorise le maire ou le maire délégué de Saint Aubin des Grois à signer l'acte de vente auprès d'un notaire.

La demande de permis de construire pour l'extension du bâtiment en vue d'y aménager la future mairie annexe de Saint Aubin des Grois et un préau festif vient d'être déposée par l'architecte. La demande de subvention DETR est en cours d'instruction. La priorité est l'aménagement d'une pièce, l'accès à la voirie et les sanitaires. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de lancer la consultation des entreprises. Le marché sera composé de deux tranches :

- tranche ferme : la salle communale,
- tranche conditionnelle : le préau festif (conditionné à la fin de la réalisation de la tranche ferme et avec l'accord du conseil municipal).

4) Convention de résidence d'artistes

Suite à la présentation par Christine Ollier le 14 mai dernier du projet de résidence d'artistes, monsieur le Maire présente une version actualisée du projet :

- la commune :
 - met à disposition l'étage des anciens locaux de la CDC valorisé à 10 800 € par an.
 - prend en charge les frais de déplacement des résidents à hauteur de 1 000 € par an.
- L'association le Champ des Impossibles prend en charge les frais quotidiens.
- Le dossier de demande de subvention DRAC vient d'être déposé.

Monsieur Verney propose de ne pas bloquer les locaux de l'ancienne école primaire de Nocé pour ce projet car un relais assistants maternelles pourrait y être installé.

Philippe Planchenault fait un bilan des travaux en cours à la pharmacie : le rideau métallique est installé. Il reste à effectuer quelques travaux (électricité, ...). Livraison du bâtiment mi-juin et déménagement de la pharmacie en juillet-août.

5) Lancement de la consultation pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement de Dancé

Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera présenté à la commission permanente du 6 juillet 2018. Le coût de l'investissement, à ce jour, est estimé à 195 000 € HT et peut être financé dans la limite d'un plafond de 8 000 € par habitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la consultation des entreprises pour l'extension du réseau d'assainissement collectif de Dancé dès maintenant. La consultation sur Saint Jean de la Forêt se fera dans un second temps le temps du retour de l'avis de la MRAe et de l'enquête publique. Le démarrage des travaux à Dancé est fixé à début septembre.

Monsieur le maire précise que la compétence assainissement collectif serait transférée à la CDC Cœur du Perche en 2026.

6) Alignement de parcelles à Corubert

Monsieur Verney présente à l'assemblée une demande d'alignement de parcelles afin de fixer la limite entre la propriété communale et la propriété privée de monsieur Peffault de Latour acquéreurs du 4, rue Saint Hubert. Le conseil municipal donne son accord à cette demande et précise que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur (bornage, acte notarié) et autorise le maire ou le maire délégué de Colonard-Corubert à signer l'acte notarié auprès de maître Rogez en son étude de Rémalard.

7) Questions diverses :

- Patrick Lenaerts fait un point sur la boulangerie de Préaux : ouverture de la boutique le 15 juin prochain, finalisation de 4 pièces supplémentaires, salle de bains, électricité et fenêtres à suivre, ébauche du bail, société en cours de création.

Point financier :

- o acquisition du matériel : 25 000 € sur 20 000 € inscrits au budget,
- o aménagement de l'habitation : 7 000 € (travaux en régie et travaux électriques)

Afin de financer les dépenses supplémentaires, le conseil municipal décide de prendre une décision modificative à hauteur de 8 000 €, les crédits seront pris sur le poste dépenses imprévues.

- Le Territoire Energie 61 organise une réunion le 28 juin. Il convient de transmettre à monsieur Gérard Olivier via le bureau des maires les réclamations effectuées par les usagers (baisses de courant, fils nus, poteaux en mauvais état).
- Passage du Tour de France sur la R.D. 955 le 13 juillet 2018. La gendarmerie gèrera le passage des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 13 juin

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI